



AIDE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

L'essentiel & plus encore

PARENT AFFILIE A LA MSA

NOM : Prénom :

ADRESSE :

TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE : N° Sécurité Sociale :

SITUATION FAMILIALE : Marié(e) ou pacsé(e) Vie maritale Divorcé(e)
 Séparé(e) Célibataire Veuf(ve)

Etes-vous allocataire de la MSA Midi-Pyrénées Sud au titre des prestations familiales ? :

OUI NON

Etes-vous : Salarié agricole Exploitant agricole

NOMBRE D'ENFANTS : _____ NOMBRE D'ENFANTS ENCORE A CHARGE : _____

Indiquer : Nom(s) – Prénom(s) Date de naissance :

- Date de naissance :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU JEUNE CONCERNE PAR CETTE DEMANDE

Nom – Prénom : Date de naissance :

Age :

Inscrit en classe de :

Une bourse d'études est-elle versée ? OUI NON

Nom et adresse de l'établissement où l'enfant est scolarisé :

.....

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et que les documents joints sont exacts. Je m'engage à signaler à la MSA Midi-Pyrénées Sud tous les changements qui interviendraient.

Fait à , le

Signature



L'essentiel & plus encore

AIDE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

- **OBJECTIF :**

Favoriser l'équipement informatique des collégiens dont le foyer ne bénéficie pas d'un équipement adapté

- **BENEFICIAIRES :**

Toute famille allocataire de la MSA MPS au titre des prestations familiales ayant un enfant scolarisé au collège ne possédant pas d'équipement informatique adapté ET dont le quotient familial ne dépasse pas le plafond défini

- **CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

- enfant scolarisé au collège dans la mesure où la compétence PF est ouverte en MSA MPS et ne possédant pas d'équipement informatique
- foyer ne possédant pas d'équipement adapté nécessaire pour poursuivre la scolarité
- attestation délivrée par l'établissement scolaire identifiant le besoin d'équipement informatique de l'enfant
- ne pas avoir, **au moment de la demande**, un quotient familial dépassant le plafond défini (1035 €)

Vous pouvez consulter le montant de votre quotient familial sur votre ESPACE PRIVE dans le pavé FAMILLE/LOGEMENT ; rubrique « Enfance » => Mon quotient familial

- **COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ? - JUSTIFICATIFS A FOURNIR**

Un imprimé doit être complété pour l'enfant concerné par la demande d'aide. Il doit être accompagné d'une :

- attestation MSA de quotient familial à la date de la demande
- attestation remplie par l'établissement scolaire identifiant le besoin d'équipement informatique de l'enfant
- attestation sur l'honneur indiquant que le foyer ne possède pas l'équipement demandé par l'établissement scolaire
- facture de l'achat

- **MONTANT DE L'AIDE**

Dans la mesure où toutes les conditions d'attribution sont remplies, la somme allouée par la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud est de :

- si quotient familial inférieur ou égal à 700 € : le montant de l'aide s'élève à 250 €
- si quotient familial inférieur ou égal à 1035 € : le montant de l'aide s'élève à 150 €

L'aide sera versée au parent allocataire.

Votre demande doit être adressée à :

**MSA Midi-Pyrénées Sud
Service Action Sociale
78 VOIE DU TOEC
31064 TOULOUSE CEDEX 9**